le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE
adhérente à l'Internationale des Fédérations anarchistes
supplément au n° 1113

GRATUIT

Sans-emplois, sans papiers... convergence des luttes

Agir au lieu d'élire !

Ce début de nouvelle année aura été indiscutablement marqué par le mouvement des chômeurs. De Marseille à Paris en passant par Rennes, Perpignan, Lyon et bien d'autres villes, de nombreux chômeurs ont brisé l'isolement qui caractérisait leur situation afin de se grouper et d'agir ensemble contre la misère et la précarité de leur quotidien. Si le mouvement a démarré sur des revendications spécifiques, du type prime de Noël de 1 500 F, augmentation des minima sociaux ou encore l'extension du R.M.I. au moins de 25 ans, rapidement, le mouvement se radicalisa et globalisa ses revendications, cherchant alors à dénoncer l'ensemble d'une société produisant inégalités, misère et exploitation. Tel a été le sens de nombreuses occupations symboliques, d'opérations de réquisitions dans les supermarchés et les restaurants de luxes, mais aussi de la popularisation de slogans clairement anticapitalistes tel que « partageons les richesses, pas la misère » ou « rien n'est à eux, tout est à nous ! ». Très vite ce mouvement a dépassé, par ses mots d'ordre et ses pratiques, le cadre que lui avaient fixé les structures se voulant représentatives du mouvement des chômeurs, à savoir essentiellement A.C ! et les comités chômeurs C.G.T. Si les idées libertaires trouvèrent un large écho, nos pratiques et modes de fonctionnement s'imposèrent à de nombreux endroits, spontanément ou par impulsion des militants anarchistes investis dans la lutte, au grand désarroi des professionnels de l'encadrement des mouvements sociaux. Collectif autonome de chômeurs, souveraineté des assemblées générales, mandatements, action directe, voilà des formes bien libertaires dont s'est paré le mouvement.

Contre les manipulations politiciennes

Il n'est peut-être alors pas étonnant de voir la C.G.T. puis A.C !, chacun à leur tour, tenter de trouver une issue rapide au mouvement. À quelques semaines des élections régionales et cantonales, même les composantes syndicales et associatives les plus remuantes de la « gauche plurielle » sont conscientes qu'elles ne peuvent laisser se développer un mouvement qui leur échappe, se radicalise et risque de se développer en autonomie par rapport à toute représentation politique. L'objectif est de tenter de terminer le mouvement tout en lui donnant l'illusion d'un aboutissement. La première tentative aura été celle de la C.G.T. lors de la journée d'action du 27 janvier pour les 35 heures, au moment où la loi était discutée au parlement. L'astuce était alors simple, raccrocher les chômeurs à la question des 35 heures en leur faisant croire que cette loi est une première mesure salutaire contre le chômage. Depuis cette journée, la C.G.T. s'est faite bien discrète. Néanmoins, malgré le retrait de son aide logistique, le black-out total imposé par les médias depuis cette date, l'entrée en scène de la répression, dans de nombreuses villes la détermination des chômeurs n'a pas été ébranlée et le mouvement se poursuit. Nouvelle tentative, celle

d'A.C ! cette fois-ci prévue pour le 7 mars, au moment où le gouvernement commence à réfléchir sur une loi « contre l'exclusion ». L'idée de départ d'organiser lors de cette journée une seule manifestation à caractère national à Paris s'inscrivait bien dans la volonté de mieux contrôler le mouvement et son orientation plutôt que de voir éclore de multiples initiatives locales « incontrôlables » et risquant de dépasser les objectifs fixés. La méthode est simple : centraliser pour mieux contrôler et ainsi se prévaloir de la légitimité d'organisation représentative du mouvement pour pouvoir ensuite dialoguer avec le gouvernement et tenter de marginaliser tous ceux qui ne s'inscrivent pas dans cette démarche. Notons que ces deux journées, celle du 27 janvier comme celle du 7 mars, se focalisent autour de projets gouvernementaux, cherchant par la pression à en obtenir le maximum mais aussi à y apporter un soutien évident. Dans les deux cas, à la veille des élections, les relais associatifs et syndicaux de la gauche tentent de trouver des perspectives en reconstruisant l'unité derrière le gouvernement.

Il est alors urgent de dénoncer ces mascarades et ces basses manœuvres électorales cherchant à duper dans leurs intérêts aussi bien les chômeurs que les salariés. Nous savons que le projet Jospin sur les 35 heures ne réglera en rien la question du chômage, de la misère et des inégalités. Ce n'est qu'une mesure d'adaptation de plus à la mondialisation du capitalisme et à sa gestion de la main d'œuvre renforçant la flexibilité et imposant l'annualisation du temps de travail. Quand aux fameuses mesures contre l'exclusion, elles semblent plus relever de l'effet d'annonce médiatique que de réelles mesures. Les promesses semblent bien faibles pour calmer la révolte de nombreux chômeurs et changer sur le fond leur situation. Rappelons que Jospin s'est contenté de promettre l'indexation des minima sociaux sur le coup de la vie pour le 1er janvier 1999 et de faire adopter une loi contre l'exclusion qui sera discutée au conseil des ministres du 25 mars prochain. Le lendemain de sa déclaration, on apprenait que la France réussissait brillamment son examen d'entrée dans les critères de Maastricht. Nos bons socialistes ont compris qu'il fallait faire des choix, et ils ont choisi leur camp depuis longtemps.

Faire converger les luttes

Il est alors important de maintenir le mouvement des chômeurs hors des illusions électoralistes, d'éviter les récupérations des traditionnels donneurs de faux espoirs de gauche. À nous de mettre en place des formes d'auto-organisation sur le long terme, d'inscrire profondément l'idée que c'est seulement par les luttes sociales que nous transformerons nos conditions de vie et peut-être changerons notre futur. À nous aussi de faire que ces luttes convergent avec d'autres, porteuses des mêmes dynamiques et des mêmes espoirs dans un monde meilleur.
À ce titre la lutte des sans-papiers, un moment occultée par le mouvement des chômeurs, risque bien de rebondir dans les semaines à venir. Le 30 avril est la date limite de réponse pour les 150 000 dossiers de demande de régularisation qui ont été déposés dans les diverses préfectures. Nous savons déjà qu'il faudra se mobiliser pour éviter des milliers d'expulsions d'individus que le gouvernement socialiste, par de fausses promesses, a fait sortir du bois. Déjà 22 000 refus de régularisation ont été annoncés sur les 62 000 dossiers qui ont pour l'instant reçu une réponse, alors que ce sont les dossiers les plus « simples » qui ont été traités dans un premier temps. Cette lutte des sans-papiers, tout comme celle des chômeurs, s'inscrit dans la même volonté de rompre avec l'isolement, avec la précarité du quotidien et de retrouver une dignité et le droit de vivre tout en reposant la question de cette société qui produit de tels désastres humains.
Ces deux luttes s'inscrivent dans la continuité du mouvement de grève générale de novembre-décembre 1995. Un mouvement qui, après plus de dix ans d'apathie sous les coups de la social-démocratie, a rouvert la porte aux luttes sociales comme moyen d'expression. Un mouvement social qui ne sait pas encore vers quoi aller, ni comment y aller, mais qui s'inscrit dans une dynamique opposée aux illusions politiciennes, qui est conscient que c'est par la lutte et l'auto-organisation qu'on changera les choses et qui est à la recherche de perspectives.

Agir au lieu d'élire !

Bien loin d'une défaite pour les classes dominantes, l'arrivée de la gauche au pouvoir est bien une ultime tentative de colmater les brèches ouvertes dans le consensus social par les grèves de novembre-décembre 1995 et ainsi stopper la propagation de la contestation sociale. Si l'effet Jospin a marché quelques mois, il semble maintenant que le gouvernement ait du mal à maintenir cet objectif malgré les renforts fournis par le ban et l'arrière-ban de tout ce que la gauche et l'extrême gauche comptent de « plurielle ». Une gauche plurielle qui n'a plus comme seul discours, comme dernier cheval de bataille, que celui de se présenter comme le dernier rempart face au F.N. Un F.N. qu'elle engraisse pourtant chaque jour par sa politique économique et sociale désastreuse.
Alors, au vu des prochaines élections, rappelons que nous n'accorderons pas une voie pour les marchands d'illusions, quelles que soient leurs couleurs. En opposition à ces appels à la délégation de pouvoir, à cautionner l'action politique d'individus au service d'intérêts qui ne sont pas les nôtres, aidons à développer un mouvement social en rupture avec toute représentation politique, porteur de ses propres dynamiques et d'un projet de société basé sur l'égalité économique et sociale. À nous de favoriser les pratiques d'auto-organisation, de faire converger les luttes existantes et d'en impulser de nouvelles afin que les révoltes d'aujourd'hui deviennent les révolutions de demain.

David
groupe Durruti

Le Monde libertaire
à nouveau cité à comparaître devant la chambre correctionnelle du Tribunal de Paris.

C'est le maire socialiste de Noisy-le-Grand qui voudrait faire taire notre hebdomadaire.

Non a la criminalisation du mouvement social !

Conscient que les quelques miettes concédées au mouvement des chômeurs n'étaient pas de nature à ramener la paix sociale, le gouvernement Jospin n'a eu de cesse de chercher à marginaliser cette lutte exemplaire pour juguler son développement et saper le soutien populaire dont elle peut bénéficier.

Dans un premier temps, le ténor de la gauche plurielle et ses comparses nous ont joué le couplet de la compréhension pour emboîter sans attendre sur celui d'un nécessaire pragmatisme. Forts de l'expérience des discours lénifiants de la gauche en 1981, les chômeurs ont à juste titre maintenu les occupations de lieux publics. Une campagne médiatique d'intox fut alors orchestrée afin de minorer le nombre de sites investis et de faire silence sur les premières évacuations.

La compréhension affichée avait fait place à la répression. Ainsi le 7 janvier 1998, les sections d'interventions rapides délogèrent sans ménagement les locaux lillois de l'A.S.S.E.D.I.C. Frappé au visage lors de l'évacuation musclée de l'antenne du port fluvial, Christophe Fétat devra signer une convocation au tribunal de grande instance de Lille pour « résistance avec violence » au sortir d'une garde à vue de trois heures. Le lendemain Jospin s'exprimait sur TF1 pour annoncer l'attribution d'un milliard d'aide d'urgence et ordonne en parallèle l'accélération du rythme des évacuations. Ses consignes sont appliquées avec zèle puisque le même jour l'antenne lilloise de la rue Gosselet de nouveau investie fut le théâtre de nouvelles exactions policières. En effet lors de l'intervention des forces de l'ordre, un journaliste de *la Voix du Nord*, Frédéric Lepinay, fut pris à partie, sa pellicule photographique et ses notes confisquées.

Intox et répression

Loin de décourager les chômeurs, le mépris affiché pour leurs revendications et la virulence des interventions policières un peu partout en France relance le mouvement de plus belle. Survient à cette époque une nouvelle vague d'intox qui pointe d'un doigt accusateur un mouvement qualifié de minoritaire et une lutte qui serait manipulée par une frange d'activistes tour à tour trotskistes, anarcho-syndicalistes ou autonomes. Dans la foulée, les médias mettent en exergue l'occupation houleuse de la Chambre de commerce de Paris le 13 janvier en omettant de rétablir la réalité des faits et insistent lourdement sur la présence d'Héliette Besse, « ex mama d'Action directe » dans les personnes interpellées le 21 janvier lors de l'occupation du restaurant « le Fouquet's » sur les Champs Elysées. Cependant, malgré les efforts du pouvoir le soutien populaire perdure et les actions « coup de poing » se multiplient un peu partout en France. Cependant, suite aux « opérations caddies » du comité des chômeurs C.G.T. de Roubaix, *le Figaro* titre sur l'appel au pillage. C'est le retour de la classe dangereuse !

Le 11 février, une centaine de personnes se dirigèrent vers le Cash converter du XI[e] arrondissement parisien. L'objectif était de mettre sur le trottoir les marchandises achetées à vil prix au plus démunis par ce mont de piété moderne pour les revendre avec une importante marge bénéficiaire à d'autres « sans le sou ». Cette action non-violente se solda par une quarantaine d'interpellations. Dix personnes furent maintenues en garde à vue et finalement quatre d'entre elles furent incarcérées à Fleury-Mérogis en détention et ce en dépit des protestations de plusieurs organisations syndicales et associatives.

Le « hasard » voulut que les procès du Lillois et des quatre Parisiens aient lieu le même jour et eurent le même type de conclusion : le report. En effet, le 26 février, la présidente de la Chambre correctionnelle, prétextant le traitement d'une affaire de drogues, signifiait à Christophe que son procès ne pourrait avoir lieu que le 11 juin prochain. De même, parce que le parquet a « oublié » de citer les sept policiers qui ont procédé à leur interpellation, Karim, Jean-Julien, Daniel et Guillaume devront attendre le 26 mars pour être jugés. Leur demande de remise en liberté a toutefois été acceptée à la satisfaction des soutiens.

Répondre par la détermination

Dans les deux cas le report du procès après les élections cantonales et régionales enlèvent une épine du pied des autorités. Il importe donc que les comités de soutien relèvent le défi et fassent comprendre au gouvernement qu'il a tort de miser sur l'essoufflement du mouvement. De plus, il serait judicieux qu'ils se coordonnent pour mener une campagne nationale contre la criminalisation du mouvement social. Le comité de soutien à Christophe a d'ores et déjà orienté sa démarche en ce sens puisqu'il fait circuler une pétition pour rappeler que si l'on n'y prend pas garde c'est à terme un véritable délit de solidarité qui risque d'être instaurer. Ainsi dans le Nord, le 8 octobre 1997, Patrice Bardet et Christine Eme, tous militants du Comité anti-expulsions de Villeneuve d'Ascq, ont été condamnés en appel à 3 000 F d'amende avec sursis pour avoir assisté le 25 octobre 1995 une étudiante qui devait être expulsée de son logement. De même Jacqueline Deltombe a été jugée coupable mais exemptée de peine en appel en novembre 1997 pour hébergé un ami sans-papiers. C'est autour de son cas que le 6 février 1997 les cinéastes avaient lancé la campagne de pétition contre l'article 1 de la loi Debré (1). Mais le meilleur soutien qui peut être apporté à toutes les victimes de la répression c'est de faire en sorte que le mouvement social ne cède pas aux intimidations de tous ordres et de continuer à établir des passerelles entre les luttes. Car outre les procès, d'autres moyens plus pernicieux sont utilisés : contrôles sociaux, retard de dossiers d'allocations d'aides d'urgence, etc.

Voilà pourquoi l'action de réquisition d'emploi du jeudi 19 février à l'hôpital de Lommelet était importante. Elle associait des salariés de l'établissement qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail, des chômeurs et des sans-papiers récemment régularisés venus déposé un Curriculum Vitae. Un exemple à suivre !

Groupe May Picqueray (Lille)

(1) Pour avoir un compte rendu détaillé des procès de Jacqueline, Patrice et Christine, envoyez une enveloppe et 3 timbres à 3 F au Comité de soutien à Christophe Fétat. c/o Centre culturel libertaire, 1-2 rue Denis-du-Péage, 59800 Lille.

Autocollants : 14 F à partir de 50 exemplaires.
En vente à la librairie du *Monde libertaire*,
145, rue Amelot, 75011 Paris
(chèques à l'ordre de Publico).

le monde libertaire
Rédaction-Administration : 145, rue Amelot
75011 Paris. Tél. : (1) 48 05 34 08
Fax : (1) 49 29 98 59

Bulletin d'abonnement

Tarif		France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	5 n°	❑ 35 F	❑ 70 F	❑ 60 F
3 mois	13 n°	❑ 95 F	❑ 170 F	❑ 140 F
6 mois	25 n°	❑ 170 F	❑ 310 F	❑ 250 F
1 an	45 n°	❑ 290 F	❑ 530 F	❑ 400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Pays ..... A partir du n° .....(inclus).
Chèque postal ❑ Chèque bancaire ❑
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ❑

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Rédaction-Administration :
145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication : André Devriendt
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Expressions,
9, cité Beauharnais, 75011 Paris
Dépôt légal 44 145 – 1er trimestre 1977
Routage 205 – La Vigie
Diffusion N.M.P.P.

Revenu minimum d'activité
Attention danger !

Il existe en France huit minima sociaux. Pour survivre, six millions de personnes en dépendent. Alors que le gouvernement refuse toute réelle concession aux revendications des chômeurs en lutte, en invoquant le déficit budgétaire, il parait intéressant de souligner que, contrairement à une idée reçue, les masses financières consacrées à ces prestations n'explosent pas. Rapportées au produit intérieur brut, elles stagnent même depuis quinze ans. Leur montant total représente 1 % du P.I.B. en 1995, le même pourcentage qu'en 1982.

En terme de revenus, il est plus avantageux d'être retraité handicapé ou parent isolé plutôt que RMIste ou chômeur en fin de droits. La logique appliquée est claire : les allocataires du R.M.I. ou de l'A.S.S. sont considérés comme finalement « responsables » de leur situation de non-emploi. Leur accorder un revenu très faible est donc censé les motiver. En résumé, si ils souffrent, ce serait pour leur bien, pour les « inciter à s'en sortir ». Le R.M.I. et l'A.S.S. ne sont donc pas pensés comme des revenus d'existence.

Cela, c'est la théorie. Aujourd'hui, dans la pratique, le R.M.I. et l'A.S.S. organisent de facto la mise hors-jeu économique d'une partie de la population en lui concédant à peine de quoi survivre.

Le patronat rêve d'achever le SMIC

Contrairement à la société de loisir qu'annoncent les prophètes de la fin du travail, les mutations actuelles du capitalisme paraissent conduire à une nouvelle étape dans la régression sociale : pour des raisons économiques et idéologiques, le R.M.I., sous sa forme actuelle, pourrait bien être démantelé.

Pour en finir avec le S.M.I.C., de nombreux économistes libéraux proposent pragmatiquement l'extension-adaptation du R.M.I. Ainsi, Michel Godet explique que « pour passer du salaire minimum au revenu minimum, considérons le R.M.I. comme un impôt négatif versé en complément du salaire perçu de l'entreprise. On permettra ainsi à chacun – sous condition d'activité, car il n'y a pas de droits sans devoirs – d'obtenir un revenu minimum d'activité (R.M.A.) au moins équivalent à celui du S.M.I.C. actuel ». Président de la commission économique du C.N.P.F. et idéologue officiel de l'organisation patronale, Denis Kessler a lui-même défendu récemment une position similaire.

Dans ce dispositif, l'obligation de travailler pour percevoir ce R.M.A. signifie que le patronat perçoit de plus en plus l'existence d'un revenu indépendant de toute activité comme un obstacle : écartant toute une population du marché du travail, fixant un seuil à la baisse des salaires et freinant le développement massif du temps partiel.

Vers le travail forcé

Cette idée d'un lien impératif entre travail et revenu doit être prise au sérieux ; car, sur la base d'arguments démagogiques, elle peut être populaire. Sous le prétexte de « resocialiser », la réactivation du volet insertion du R.M.I., annoncée par le gouvernement, pourrait bien se traduire par la multiplication des C.E.S. et le développement de petits boulots subventionnés dans le secteur privé.

Dans un premier temps, cette mutation des minima sociaux vers le travail forcé pourrait être accompagnée de mesures incitatives : le revenu de cette activité salariée ne se traduirait que partiellement par une baisse de l'allocation. Ceci reviendrait à faire évoluer le R.M.I. vers une forme de « socialisation » du coût du travail au profit du patronat.

Dans son projet de loi contre l'exclusion, le gouvernement de gauche pourrait bien finalement s'inspirer de la logique de ce projet patronal. Pour sa part, Nicole Notat s'y est déjà ralliée en affirmant, le 26 février, qu'il est nécessaire de « revaloriser » les minima sociaux, mais qu'il faut en même temps offrir aux gens la garantie d'une offre de travail rémunérée (un certain nombre d'heures payées au S.M.I.C.) qui vienne en complément de ce minimum social.

Patrick